



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Pouvoir : Angélique RIVIERE donne pouvoir à Patricia JOURDAN

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

N° 2026/33

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'appel à projet « Stratégie Energie-Climat - Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »

Annule et remplace la délibération n°2026/20 du 9 avril 2026 reçue en Préfecture le 10 avril 2026

VU le code des collectivités territoriale ;

VU la compétence de la commune en matière d'éclairage public ;

VU l'appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la région Ile-de-France ;

VU la délibération n°2026/20 prise en conseil municipal du 9 avril 2026 autorisant Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'appel à projet « Stratégie Energie-Climat - Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa stratégie Énergie-Climat, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projets afin de financer les travaux de modernisation de l'éclairage public des communes visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'impact de la pollution lumineuse ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre ses actions de développement durables par la réduction des consommations énergétiques, de l'empreinte carbone et de l'impact de la pollution lumineuse, en installant des points lumineux d'éclairage public avec des luminaires à LED, en entrée de Ville avenue Saint Rémi ;

CONSIDÉRANT que le présent projet prévoit que la température de couleur des points lumineux installés n'excédera pas 2700K conformément à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage public fera l'objet d'une extinction totale d'au moins 5 heures par nuit ;

CONSIDÉRANT que la Ville pourra disposer d'un éclairage public rénové, de qualité, économe et respectueux de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que cette opération d'équipement est éligible à l'appel à projet de la stratégie énergie-climat pour la réduction de l'impact de la pollution lumineuse et la création de trame noire, de la Région Ile-de-France sur la base d'un taux d'intervention de 50 % dans la limite d'une subvention régionale de 150 000,00 € ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'opération figurant dans la délibération n°2026/20 du 9 avril 2026 a été modifié ;

CONSIDÉRANT que cet investissement représente 99 772,50 € HT, soit 119 727,00 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'annuler la délibération 2026/20 afin d'en modifier les montants ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention globale de 49 886 €, correspondant à 50 % du montant de l'opération hors taxe, au titre de l'appel à projet stratégie énergie-climat pour la réduction de l'impact de la pollution lumineuse et la création de trame noire, et à signer tout document se rapportant à la présente demande de subvention.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif.

DIT que la présente délibération annule et remplace les dispositions de la délibération n°2026/20 prise en conseil municipal du 9 avril 2026.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 4 juin 2026



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

PLAN DE FINANCEMENT

APPEL À PROJET « DE LA STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT - MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION »

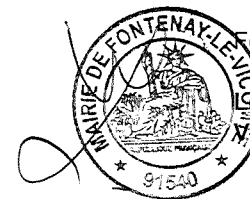
Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE

Montant de l'aide régionale : 49 886 € correspondant à 30 % du montant éligible HT avec une majoration de 20 % du taux d'intervention (soit 50 %)

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention (€)	Autres financements *	Part restant à la charge de la collectivité	Echéancier prévisionnel de financement (€)		
					2026	2027	2028
Installation de points lumineux d'éclairage public avec des luminaires à LED, en entrée de Ville avenue Saint Rémi avec une extinction total de l'éclairage public pendant 5 heures par nuit	99 772.50	49 886	0	49 886	49 886		
				0			
				0			
				0			
				0			
Total	99 772.50	49 886	0	49 886	49 886	0	0

* Autres financements à préciser :

* Montant de la subvention à répartir



Fontenay-le-Vicomte, le 4 juin 2026

Maire,
Valérie MICK RIVES